

Date : 26/03/13

Matignon décidé à agir vite sur le stock et le flux de normes

Alain Lambert (photo) et **Jean - Claude Boulard** ont remis leur rapport sur les normes au Premier ministre. Les premières décisions seront prises lors du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) le 2 avril.

“Auteurs de la norme qui bafouent sans s'en émouvoir l'ordonnancement logique du droit”, “fracture qui se creuse entre le citoyen et le Droit”, “Parlement dépossédé et condamné à se prononcer et à retravailler sans cesse sur des textes”, “domaine réglementaire qui empiète sur celui de la loi”. L'ancien sénateur de l'Orne Alain Lambert, chargé avec le **maire du Mans**, **Jean - Claude Boulard**, par le Premier ministre d'une mission sur les normes, n'y va pas avec le dos de la cuillère pour dénoncer l'“intempérance normative” qui a gagné notre corpus juridique (cliquez ici pour lire le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative).

Devant ce bilan alarmant, Alain Lambert juge “impératif de changer de paradigme pour l'élaboration des normes à venir” conformément à la commande de Matignon. Dans sa lettre de mission du 21 décembre, Jean-Marc Ayrault, ciblant le coût des normes, demandait notamment de dresser “une liste de normes à abroger” et de “recenser des normes complexes ou inadaptées”. Le Premier ministre rappelait également l'engagement du président de la République à vouloir “alléger le flux des normes” et à “améliorer leur qualité”.

François Hollande s'était d'ailleurs engagé à ce qu'à chaque nouvelle norme, une norme ancienne soit abrogée. Cette règle du “un pour un” a ensuite été reprise parmi les orientations du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) du 18 décembre dernier, qui appelait en outre à “généraliser les études d'impact”, à “développer l'évaluation des normes et de leurs effets”, pour les “ajuster” si nécessaire.

Évaluation du site

Le site du magazine Acteurs Publics s'adresse aux élus et aux professionnels de la fonction publique. Il leur propose l'actualité administrative au sens large ainsi qu'une newsletter.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 20

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Autant de pistes reprises et développées trois mois plus tard par Alain Lambert, lequel ne se contente pas de dresser un catalogue de mesures d'ajustement technique. Loin s'en faut. Ce dernier appelle en effet, ni plus ni moins, à "révolutionner notre culture administrative et politique de la norme". Là réside à la fois tout l'intérêt de l'exercice, seul à même pour Alain Lambert de permettre "au Titanic qu'est devenu notre droit de ne pas se fracasser sur l'iceberg de notre désinvolture collective".

Vigilance dans le temps

Alain Lambert propose de revisiter les modes de travail de l'administration, des ministères et du Parlement. La question du droit et de la norme est aussi une question de management pour l'ancien sénateur, qui milite pour sensibiliser les directeurs d'administration à la qualité du droit. À ses yeux, "il n'y aura pas d'amélioration réelle ni de maîtrise de notre production normative sans un renforcement significatif de la compréhension que les acteurs de cette production ont des enjeux normatifs, sans une modification profonde de leurs réflexes juridiques et sans un affermissement de leurs compétences".

L'ambition est vaste, mais elle risque malheureusement de se heurter à des obstacles. Alain Lambert ne s'en cache pas et liste pour chacune de ses mesures ceux auxquels les acteurs risquent de se heurter et qui ont trait au "supposé pouvoir magique conféré à la loi, l'obsession du risque zéro, le partage kafkaïen de la conduite des politiques publiques". Aussi "la révolution culturelle de la production normative ne se fera pas en un éclair", juge-t-il, ajoutant que "la vigilance restera de mise pour l'installer dans le temps, et engager durablement une logique qui devra permettre d'en maîtriser le volume et la qualité".

En attendant que les mœurs évoluent, Matignon ne va pas rester immobile. Certaines propositions issues de la partie du rapport sur le "flux" de normes, signée Alain Lambert, devraient trouver une traduction concrète dès le prochain Cimap, le 2 avril. La réforme constitutionnelle promise par François Hollande pourrait également servir de cadre à la mise en œuvre du principe de proportionnalité des normes. Un principe selon lequel l'administration pourrait à l'avenir ne prendre que des mesures qui soient strictement nécessaires pour maintenir ou rétablir l'ordre public.

Quant au "stock" existant, détaillé parfois avec humour par **Jean - Claude Boulard**, Matignon va soumettre cette liste à l'expertise des ministères concernés en vue de décisions rapides, dans les semaines à venir.

Xavier Sidaner